

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, etc.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues: A LYON: Au Bureau du Journal, Place des Terreaux, 7

SUPPRESSION DE L'OCTROI DE LYON

BULLETIN DU JOUR

Le gouvernement vient d'autoriser l'essai à Lyon de la suppression de l'octroi et de son remplacement par diverses taxes locales.

Le général de Négrier a été chargé de faire une enquête à Dijon sur l'épidémie du 27 de ligne.

L'article du "Figaro" sur le "Réveil napoléoniste" marque le commencement d'une campagne subventionnée, dit-on, par l'impératrice Eugénie, en faveur du prince Louis Bonaparte.

M. Charles Laurent, directeur du "Jour", a été mandé chez M. Doppier.

M. Sembat interpellera demain le ministre de l'intérieur sur la grève de Roanne.

Le paquebot "Ava" apporte d'intéressantes nouvelles de Madagascar. Un poste hova a été enlevé par nos troupes.

Lire à la 3e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 19 février. A PROPOS DES FONDS SECRETS. — QUESTIONS DE PRESSE. — CANARDS ET "HOMBOUS". — MADAGASCAR ET LE CONGO. — L'ENBARAS DE JOHN BULL. — EN BELGIQUE.

La question des fonds secrets se pose régulièrement à la Chambre lors de la discussion du budget; elle a cela de commun avec celles de la suppression de l'ambassade du Vatican et de l'abolition du Concordat. L'ordre et la marche ne varient guère; c'est réglé comme papier à musique. Un radical apporte la proposition, le ministre la repousse, la Chambre ne la vote pas... et en voilà jusqu'à l'année suivante.

C'est surtout sous le rapport des subventions à la presse qu'on se préoccupe des fonds secrets. Le procès de chantage dont les débats viennent de se dérouler devant la 1re Chambre, donnait cette année une saveur spéciale à la motion traditionnelle. Le Figaro, qui, depuis la mort de Francis Magnard, a pris une attitude plus hostile à l'égard du gouvernement, s'était empressé de corser l'affaire en publiant, sur les Républicains, un article dont les allusions étaient des plus transparentes. Néanmoins, la Chambre n'a pas hésité; il a suffi que le ministre de l'intérieur s'engageât à réprimer les abus qui pourraient exister pour qu'elle lui témoignât sa confiance.

Du moment qu'il y a des journaux d'opposition, le gouvernement a le droit et le devoir de se défendre aussi par la voie de la presse. Il ferait mieux de le faire plus ouvertement, mais surtout il devrait en outre se défendre avec assez de soupçon pour ne pas courir le risque de le voir, au sortir du tripot, échouer sur ses bancs de la police correctionnelle.

Les questions de presse sont délicates entre toutes. Nous voyons tous les jours s'improviser journalistes des hommes qui ne savent rien: ni l'histoire, ni la géographie, ni le droit ou l'économie politique, parfois pas même la langue française. Ces grands personnages ne tranchent pas moins toutes les questions, donnent leurs ordres aux hommes d'Etat et dépecent l'Europe une fois par jour.

Il est fâcheux de voir des gens de cette sorte investis d'une mission d'autant plus délicate que ses conséquences peuvent être plus graves. C'est aux directeurs de journaux à les en écarter... mais custodes ipsos quis custodiat? Ce serait surtout au gouvernement de n'admettre parmi ses amis — gratuits ou non — que des hommes plus autorisés au double point de vue intellectuel et moral.

Surtout, il faudrait que la presse perdît la mauvaise habitude des fausses nouvelles. Tous les jours on voit s'abattre sur la France des volées de canards venus de partout, quand ils ne sont pas éclos sur notre sol. C'est un système déplorable qui nous vient des Etats-Unis avec l'abus non moins fâcheux des interviews. Nous

devrions avoir le tact, le flair de réduire à leur juste valeur les canards venus du dehors... au lieu d'en inventer d'autres pour faire de la copie.

C'est effrayant ce que l'on fait courir, en ce moment, de bruits de toutes sortes. On ne recule devant rien. Il semble vraiment que les journalistes soient accourant des pensées et des actes les plus secrets des souverains et des ministres. Et ce qu'il y a de plus fort c'est que les gogos acceptent toutes ces sottises comme paroles d'Evangile. Tant qu'il ne s'agit que de balivernes, ça n'est pas une conséquence. Mais parfois ces rausses informations égarant l'opinion publique et contribuant à entretenir cet état d'inquiétude qui rait tant de mal à l'Europe. Que les Américains s'amuse des noubags, c'est leur affaire; ils ne sont pas Américains pour rien. Mais nous, citoyens de la vieille Europe, donner dans tous ces panneaux, couper dans tous ces points, avaler toutes ces couleuvres venues de Berlin, de Vienne, de Rome, du Caire, quand elles ne sortent pas tout bonnement du Jardin des Plantes, c'est véritablement honteux.

Avant de nous approprier la première nouvelle venue, faisons au moins des réserves!

Il ressort des déclarations de Sir Grey à la Chambre des Communes que le gouvernement anglais n'a pris encore aucune résolution au sujet de la guerre de Madagascar. Il ne se prononce pas. Evidemment, il est très embarrassé.

S'il reconnaissait que les Hovas sont de simples rebelles, il serait mis immédiatement en minorité dans le pays. D'autre part, il ne veut pas les considérer comme belligérants, dans la crainte de se créer de nouvelles difficultés avec la France. Pour se tirer d'affaire, il batifole des déclarations sibyllines.

Au fond, on comprend que le gouvernement anglais nous laissera agir à notre guise à Madagascar pour que nous lui donnions carte blanche en Egypte. Seulement, il ne veut pas le dire.

La reprise du Congo par la Belgique est à Bruxelles, l'objet de vives discussions entre les partis.

Il paraît à peu près certain que les puissances ne permettront pas, le cas échéant, la session au Congo belge à la France à autre part, si ce n'est Léopold ne peut plus surseoir à la dépense; de sorte que la Belgique se trouve réduite au Congo belge. On finira donc vraisemblablement, par voter la reprise pour sortir d'embarras. Après, on verra. Il n'est pas moins vrai que la question du Congo est devenue une des plus brillantes du moment, parce qu'elle contient en germe toutes les questions africaines. Aussi, la suite-on avec beaucoup d'intérêt à Berlin. Une bonne querelle entre la France et l'Angleterre ferait tout à fait l'affaire de nos bons amis les Allemands.

UN PARISIEN.

LE FLIRT

Qu'est-ce donc que le Flirt? — Tout simplement le « tendre badinage », le « galant marivaudage » d'antan; le « conter fleurette » de nos grands pères travestis à la mode du jour — c'est-à-dire anglo-américain — et réduits à leur plus simple expression dans l'étriqueté d'une unique syllabe: le Flirt.

Qu'est-ce donc que le Flirt? Un passe-temps où s'exerce la coquetterie des Célimène modernes, où se complait le caprice des don Juan de salon, une joute où l'esprit s'ingénie à tirer d'éblouissants feux d'artifice dont les mille flammes brillent mais ne brûlent pas; un tête à tête dialogué, une conversation où les phrases ont des masques derrière lesquels il faut deviner leur véritable physionomie, où les mots s'entortillent en d'habiles sous-entendus, où les compliments se voilent comme bonbons en papillotes, où les déclarations cachent leur ténacité sous des fleurs de rhétorique.

Qu'est-ce donc que le Flirt? Un mot, un simple mot... et refluant d'apparence, si inoffensif à première vue — sans méfiance — et malgré son léger accent étranger, nous n'avons pas songé, en l'accueillant parmi nous, à lui demander son passe-port. L'intrus, doué d'une insinuante audace à l'instar de ses compatriotes, s'est glissé, timide, dans nos boudoirs, s'est dissimulé, intrigant, derrière l'éventail, s'est blotti, perfide, dans nos canapés; aujourd'hui, il règne en maître dans nos salons, préside à toutes nos fêtes et — parvenu ambitieux — il médite de s'installer en notre vocabulaire comme en pays conquis.

Ainsi que de caporal on devient général, le Flirt de substitutif est passé verbe et, désormais — à tort et à raison, à tout propos et hors de propos — on le conjugue à tous les modes, à tous les temps, à toutes les personnes. Exemples: Bloqué dans un coin de porte, derrière l'infranchissable retranchement des habits noirs, j'écoute un jeune gommeux, aussi fade que fat qui, depuis tantôt deux heures, m'entretient de son

dada favori: la bicyclette. Une fois lancé sur sa machine, il ne s'arrête plus et il me fait, résignée, subir ses fastidieuses dissertations: « Son pneu s'est crevé, hier, sur la route de Meudon... » et il prend un air attendri: « Il a fait peindre en bleu d'azur sa petite roue de derrière... » et il prend un air sentimentat: « Il a gagné le dernier record entre Paris et Rouen... » et il prend un air triomphant. « En route derrière mon éventail; mais pour tout le monde, je suture! »

Devant le ballet où s'étagent de pyramides succulentes, un jeune échappé du collège est, aux prises avec une aussi respectable qu'ouïeuse matrone. Oubliant ses cinquante printemps qui se sont changés en hiver, la coupeuse de son teint et les lacunes de sa mâchoire, elle court le monde à la recherche d'un flirt. Bien décidée à ne pas laisser échapper la proie insouhaitée qu'elle offre à sa coquette, elle minaude, roucoule et fait des grâces. Le mineur qu'appellent le rythme entraînant de la valse et le sourire canaude des danseuses, se voit — nouveau tantale — livré aux raffinements du plus ardu supplice et cependant, pour la guerre, il s'efforce.

Zoé — une jeune fille de dix-huit ans depuis quinze ans — se tient en pied de marmite et est en regard de travers — a réussi à attirer dans l'embrasure à une teneur un gentilhomme campagnard chauve et asthmatique, mais minoué, et, insinuante, Zoé glisse ou elle s'accroche à la chemise de ce dernier sans se tromper la chronologie des rois de France, qu'elle connaît ses classiques et sait retourner une omelette, qu'elle fait ses robes elle-même et chante, en s'accompagnant, le grand air: « Favorite et le duo de Fanny et Virginie. »

Et comme la maîtresse de la maison les regarde, pour faire un quatrième dans un quadrille, Zoé répond en minouant: nous flirtons. « Coquetterie appuyée dans un coin de canapé ou s'entassent les coussins, la petite marotte de Zoé se négligemment avec les pans moirés de sa ceinture. Assis sur un pouf bas, à ses côtés, le vicomte de Zoé, devenu d'un balancement rythmé et de mines blanches. Une pointe de rouille aux lèvres, une lueur de lueur coquette dans le regard elle repona, à un ton de moquerie affectée — « Tu perds néanmoins la satisfaction de ta vanité féminine — aux compliments asseretés, aux allusions sentimentales ou teigne vicomte. »

D'un air de contenance ils échangent des mens insignifiants qui n'ont de valeur que par l'intonation dont on les sougne, par le regard dont on les accompagne. C'est une comédie à deux où chacun joue d'autant mieux son rôle que le cœur ne lui est pas contre-poids à l'esprit.

Le vicomte est de conquête difficile; les tenues recherchées ses hommages et l'encenser à son char d'adorateurs est un triomphe dont s'enorgueillissent les plus exigeants.

La baronne est spirituelle, élégante, très entourée; ses sourires et ses dimers défrayant les échos de tous les journaux mondains et ses équipages, ses toilettes, son luxe en font la reine des salons parisiens.

Voilà pourquoi ils flirtent! « Je flirterai ce soir... » dit une veuve évaporée en parlant pour le bal. « Flirtez avec moi » dit un substitut immoral à une jeune coquette. « Il faudrait que je flirtasse pour compléter mon étude sur l'Amour à travers les âges » dit un bas-bleu.

JOCELYNE.

Service téléphonique CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 février. Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure. M. Poincaré, légèrement grippé, n'assistait pas au Conseil.

LE COMMERCE DES SUCRES Le Conseil a décidé que, dans le cas où les primes à l'exportation des sucres seraient votées par le Parlement allemand, des mesures seraient immédiatement prises en France pour détruire l'effet de ces primes sur notre marché.

LA SANTÉ DES TROUPES Le ministre de la guerre a fait savoir qu'à la suite de la séance de la Chambre d'hier, le général de Négrier, inspecteur d'armée, avait été chargé de se rendre sans retard à Dijon, pour procéder à une enquête sur les faits signalés par les auteurs de l'interpellation.

L'AVANCEMENT DANS L'ARRÉE Le ministre de la guerre a décidé qu'une commission spéciale, présidée par le général de Négrier, et comprenant les présidents de tous les comités techniques, serait chargée de l'étude de toutes les questions ayant trait à l'avancement des officiers de l'armée active, de la réserve et de la territoriale. Les travaux de cette commission seront ensuite soumis au conseil supérieur de la guerre. En attendant le résultat de ces études

qui, en raison de leur importance, demanderont plusieurs mois, les inspections générales auront lieu dans les mêmes conditions que les années précédentes. Le décret du 13 janvier 1895 est au nombre des lois, décrets ou règlements que la commission d'études aura à examiner et à mettre en concordance avec les besoins de notre état militaire actuel.

SUPPRESSION DE L'OCTROI DE LYON

Paris, 20 février. M. Ribot, président du Conseil, a adressé à M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, la lettre suivante:

Monsieur le ministre et cher collègue, La question de la suppression des octrois a toujours vivement préoccupé la ville de Lyon. Le Conseil municipal adopta en 1887, à la suite de discussions approfondies, un projet d'après lequel les ressources jusqu'alors fournies par l'octroi devaient être demandées à diverses taxes locales. Ce projet fut soumis à l'examen du ministre de l'intérieur, mais les circonstances ne permirent pas à votre prédécesseur d'en poursuivre la réalisation.

Depuis lors, la Chambre des députés a voté une proposition de loi dont l'idée essentielle est d'autoriser les villes à substituer à leurs octrois certaines taxes en remplacement. La commission sénatoriale à laquelle a été renvoyé l'examen de ce projet admet le même principe.

Il serait, certes, désirable de faire aboutir le plus tôt possible une réforme d'ensemble dont l'étude a donné lieu, dans les deux Chambres, à de remarquables rapports et à de solides et utiles discussions. Toutefois, j'estime qu'un pas décisif serait fait si la grande cité lyonnaise était mise à même de réaliser le programme qu'elle a depuis longtemps arrêté pour l'abolition de ses octrois.

La situation générale des finances de l'Etat ne permet pas, à la vérité de lui abandonner, comme elle l'a demandé à la commission du Sénat, l'impôt direct sur les propriétés bâties, mais je suis disposé, en ce qui me concerne à présenter aux Chambres un projet spécial autorisant à demander à quelques-unes des taxes énumérées dans le rapport présenté par ses délégués à la commission sénatoriale, ou à des taxes de même nature, la compensation des ressources que lui donne actuellement l'octroi.

Si vous partagez cette manière de voir, il vous appartiendrait, Monsieur le ministre et cher collègue, de porter à la connaissance de M. le maire de Lyon, les intentions du gouvernement et je vous serais obligé de me faire connaître la suite qui serait donnée à votre communication.

A la suite de la réception de la lettre de M. Ribot, M. le ministre de l'intérieur a adressé à M. le préfet du Rhône, la lettre suivante:

Monsieur le préfet, J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, copie d'une lettre par laquelle M. le président du conseil, ministre des finances, m'entretient de la question relative à la suppression des octrois dans la ville de Lyon.

Ainsi que le rappelle M. le ministre des finances, le conseil municipal de Lyon avait adopté, dès l'année 1887, un projet d'après lequel les ressources jusqu'alors fournies par l'octroi devaient être remplacées par diverses taxes locales. Ce projet fut soumis à l'examen du ministre de l'intérieur, mais les circonstances ne permirent pas à mon prédécesseur d'en poursuivre la réalisation.

A une époque beaucoup plus récente, M. le maire de Lyon, au cours d'une déposition recueillie par la commission sénatoriale chargée de l'examen d'une proposition de loi concernant la suppression des octrois, a exposé diverses idées que partagent sans doute un certain nombre de ses collègues du conseil municipal.

Ainsi que M. le président du Conseil, j'ai le plus vif désir de scorder les vues de l'administration lyonnaise et mon département, de concert avec celui des finances, est disposé à examiner avec le plus sincère intérêt les propositions qui, dans cet ordre d'idées, pourraient nous être présentées par le Conseil municipal. Je vous invite donc à faire connaître d'urgence à cette assemblée les intentions toutes bienveillantes du gouvernement et, sous la réserve de l'observation de M. le ministre des finances relative à l'impôt sur les propriétés bâties, à provoquer de sa part une étude nouvelle de ces questions qui lui sont déjà familières.

Dès que le Conseil municipal aura pris à cet égard une délibération ferme, vous vous empressez de me la transmettre avec votre avis.

INTRIGUES NAPOLÉONISTES

Paris, 20 février. Le Figaro a publié ce matin un article de M. de Grandjean sur le réveil napoléoniste, où il est dit que, lorsqu'une nation traite misérablement dans les scandales et dans les hontes, elle se retourne volontiers vers le passé, dont le

mirage flatte son orgueil et adoucit ses douleurs.

Cet article était prévu et cette campagne annoncée. On n'ignorait pas que les bonapartistes songeaient à un retour offensif et que ce serait dans le Figaro, où ils ont de nombreuses accointances, qu'ils effectueraient leur première tentative.

Depuis quelque temps, l'ex-impératrice Eugénie était l'objet de nombreuses démarches, sinon pour se mettre à la tête de ce mouvement, du moins pour le subventionner. On sait qu'elle en a les moyens.

L'ex-impératrice a résisté; d'abord, parce qu'elle n'aime pas à délier les cordons de sa bourse; ensuite parce qu'elle vient volontiers en France et qu'il lui serait pénible qu'un arrêté d'expulsion, pris en vertu de la loi sur les anciennes familles régnantes, lui en interdît le séjour.

Il semble que, maintenant, elle ait cédé, du moins en partie.

L'article du Figaro indique le sens général de cette campagne. On parlera des gloires du premier et du second empire, mais on ne soufflera pas mot des déportations, des fusillades et encore moins de Sedan et de Metz, de la France livrée à l'envahisseur et contrainte de signer le traité de Francfort.

L'apparition d'un journal napoléoniste est très prochaine. On avait songé à ressusciter l'Ordre, dont le titre seul eût fait connaître le programme de rédaction, mais on a pensé qu'il valait mieux agir diplomatiquement. Il est probable que le nouvel organe cachera jusqu'à un certain point ses tendances. On a actuellement réuni 500.000 francs pour cette feuille, mais on compte avoir plus.

Ajoutons qu'un comité est en formation, et que le prince Victor se serait engagé à ne rien faire sans le consulter. On l'empêcherait sans doute d'écrire des lettres dans le genre de la dernière de ce prétendant, dans laquelle, à propos de la mort de Canrobert, il ne donne à l'armée nationale d'autre but que de rétablir l'ordre à la façon des Bonapartes, ainsi qu'ils le firent le 18 brumaire et le 2 décembre. Comme l'impression produite par cette lettre a été déplorable, on voudrait empêcher le retour d'une semblable faute, qui dénote peu d'habileté.

Le prince Victor n'est pas, du reste, la meilleure espérance des bonapartistes. Ceux-ci comptent beaucoup plus sur son frère cadet, le prince Louis, que le czar vient de nommer colonel et dont on fait beaucoup d'éloges.

Peut-être, ce prétendu réveil napoléoniste préparé-il à ceux qui le prennent au sérieux de nombreuses déceptions.

Autour du Parlement

Paris, 20 février. LA DISCUSSION DU BUDGET (De notre rédacteur spécial)

La discussion du budget des dépenses ne sera guère close avant le milieu, peut-être même la fin de la semaine prochaine. En effet, sans compter l'Algérie, amorcée hier, il reste encore à examiner les travaux publics, les colonies, la guerre, la marine et les finances, plus quelques budgets annexes, tels que ceux des conventions, des monnaies et métriques, etc.

Quant à la discussion des recettes, qui promet d'être fort longue et surtout fort vive, elle ne sera certainement pas terminée à la fin du mois.

Entre temps, la Chambre votera, pour donner au Sénat le temps de discuter à son tour le budget, le troisième douzième provisoire demandé hier par le gouvernement. Ce vote sera une pure formalité et nous ne verrons pas, cette fois, se reproduire le débat qui eut lieu, quand il s'est agi d'accorder les deux premiers.

LE SCRUTIN DE LISTE

La commission d'initiative a examiné aujourd'hui la proposition de M. Goblet tendant au rétablissement du scrutin de liste. Après le débat, la commission a conclu à la prise en considération. Toutefois, le rapporteur, qui est M. Odilon Barrot, a été chargé d'indiquer dans son rapport que, sur le fond, la majorité de la commission était opposée au rétablissement du scrutin de liste et que si néanmoins elle concluait à la prise en considération, c'est que la question était de celles qu'on ne pouvait soustraire à la discussion parlementaire.

LA GRÈVE DE ROANNE

Le groupe socialiste a chargé M. Marcel Sembat d'interpeller demain le ministre de l'intérieur au sujet de la grève de Roanne.

LA DÉCENTRALISATION

La commission extra-parlementaire de la décentralisation s'est réunie aujourd'hui pour la première fois au ministère des finances. La séance a été inaugurée par une allocution de M. Ribot. Après l'allocution de M. Ribot, une vive discussion s'est ouverte sur la méthode de travail à adopter. M. Boudennot a proposé la constitution de grandes sous-commissions, correspondant à trois groupements de départements ministériels. M. Gerville-Réache a insisté pour la formation de sous-commissions embrassant dans leurs études, les trois ordres d'idées visées par M. Ribot dans son rapport au Président de la République. MM. Alphonse Humbert et Maurice Faure ont réclamé surtout la décentralisation

politique, d'où doit découler, à leurs yeux, la réforme administrative, et la constitution de commissions spéciales chargées de proposer des mesures décentralisatrices en ce qui concerne: 1° le département; 2° la commune; 3° l'arrondissement ou le canton.

MM. Picot, Krantz et Descubes ont émis l'avis que le programme de la commission devrait être dressé par une sous-commission nommée à cet effet, à laquelle les propositions Boudennot, Gerville-Réache, Maurice Faure et Delombre seraient renvoyées. Cette proposition a été adoptée. La sous-commission nommée fera un rapport sur lequel la commission statuera à bref délai. M. Lebou, ministre du commerce représentera le gouvernement dans la sous-commission.

LA GAUCHE RADICALE

La gauche radicale a décidé de faire une démarche auprès du gouvernement, afin de lui demander d'orienter sa politique dans le sens radical et d'appeler des radicaux dans le personnel des fonctionnaires, principalement des préfets. Le bureau de la gauche radicale est allé ensuite solliciter le groupe de l'extrême gauche de se joindre à cette démarche. L'extrême gauche, tout en approuvant cette démarche, a refusé de s'y associer, afin de réserver la liberté d'action de ses membres dans tous les votes de la Chambre.

LE GROUPE AGRICOLE

Le groupe agricole a décidé de faire imprimer et distribuer le discours prononcé par M. Fouquier, dans la séance du 13. M. Cluseret a appelé l'attention du groupe sur la situation déficiente du service postal de certaines régions et a protesté contre la décision de l'administration des postes, tendant à affecter les bénéfices produits par les petits bureaux aux petites villes à l'augmentation exclusive du service à Paris, Marseille et Bordeaux.

LA CAISSE DES RETRAITES

La commission d'assurance et de prévoyance sociales a pris connaissance du rapport de M. Guyessé, sur le projet tendant à accorder une majoration aux livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ne dépassant pas 360 francs. Le rapporteur constate que l'accord s'est établi presque complètement sur ce projet entre le gouvernement et la commission.

L'ENQUÊTE SUR LES CONVENTIONS

La commission des conventions n'a pas siégé aujourd'hui. Ce matin, deux sous-commissions se sont rendues, l'une au ministère des travaux publics, pour prendre connaissance des documents relatifs aux conventions, et l'autre à la Compagnie d'Orléans, pour examiner les comptes de publicité des Compagnies de railways.

LES GRANDES MANŒUVRES

Paris, 20 février. Les grandes manœuvres d'automne seront plus importantes qu'on l'a annoncé. D'après le projet établi par l'état-major général, avec l'approbation du général Saussier, il n'y aurait pas seulement en présence deux corps d'armée, mais deux armées. L'une, comprenant tout le 6e corps, serait dirigée par le général Jamont, qui vient de le commander; l'autre, formée des 7e et 8e corps, aurait à sa tête le général de Négrier. Après la mobilisation et la réunion des 6e et 8e corps, le choc entre les deux armées, marchant l'une contre l'autre à partir du 9 septembre, aurait lieu dans le quadrilatère formé sur les confins de la Haute-Marne par Langres, Châlons, Jussey et Bourbone-les-Bains. Le sort des opérations de combat dépendra des dispositions stratégiques laissées à l'initiative et aux capacités des deux généraux d'armée. Dès qu'elles auront pris fin, le général Saussier lui-même, en sa qualité de généralissime et en raison de l'importance du terrain des manœuvres, prendra le commandement en chef pour faire face aux Russes et livrer bataille à une portion de 6e corps et à des troupes d'infanterie de marine figurant l'ennemi. D'autre part, l'artillerie des 7e et 8e corps sera renforcée par des batteries du 13e corps. Les opérations se termineront, le 17 septembre, par une grande revue passée par le Président de la République, en présence du Ministre de la Guerre, aux environs de Remiremont.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 20 février. CHANGEMENT D'ARMES Afin de renforcer les troupes de la marine en vue de l'expédition de Madagascar, le ministre de la guerre a autorisé le changement d'armes de 1.700 soldats volontaires d'infanterie et de 650 d'artillerie. Ces renforts sont dirigés dès cette semaine sur Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. NOUVELLE SENSATION La France publie sous un titre sensationnel, les passages d'une lettre d'un Français habitant la République Argentine, qui prétend que le gouvernement, après avoir donné un à Belge une mission dans la République Argentine pour une affaire de tabac, lui aurait en outre donné l'ordre par télégramme d'expédier de La Plata à Madagascar le bataillon pour les troupes destinées à l'expédition. La France demande un démenti. UN ACCORD FRANCO-PORTUGAIS De Mozambique on assure qu'un arrangement est intervenu entre la France et le Portugal, en vue de transporter les blessés de Madagascar à l'hôpital de Mozambique.

LE COURRIER DE « L'AVA »

Le paquebot Ava, courrier de Madagascar, de Maurice et de la Réunion, est arrivé ce matin à quatre heures et demie à Marseille avec 200 passagers, parmi lesquels M. Rancœur, président général de France à Madagascar, Langlois, directeur de l'hôpital colonial de la Réunion, plusieurs missionnaires et de négociants que l'expédition oblige à rentrer en France.

Les journaux apportés par l'Ava contiennent les nouvelles suivantes : L'ASSASSINAT DE M. SORNAY Le 16 janvier, un service funèbre a été célébré pour le repos de l'âme de M. Charles Sornay, assassiné par les Hovas à Ivondrona.

L'assistance était nombreuse; chacun avait tenu à rendre ce dernier témoignage à la victime de la soi-disant protection du premier ministre.

A cet effet, le Courrier de Madagascar se demande pourquoi on n'a pas réclamé ses restes aux Hovas.

Le bruit a couru à Tamatave que Raley, auteur de cet assassinat serait mort. Si le fait est vrai, le premier ministre pourra dire qu'il a châtié celui qui, après tout, n'était que l'exécuteur d'un ordre émanant des chefs de la rébellion, plusieurs missionnaires ont été tués, le pillage qui suivit l'attentat et qui fut le mobile.

LA SITUATION DANS LE SUD Les nouvelles du Sud sont tout à fait inquiétantes. Si on y fait de bonnes affaires, il y a tout à craindre qu'un de ces quatre matins, lorsque l'escadre française commencera les hostilités de ces côtes, les Hovas ne renouvellent l'attentat d'Ivondrona, sans respect des nationalités.

On dit aussi que Fort-Dauphin n'est plus tenable et que le commandant Iova, aurait renvoyé bien des personnes. La position des Hovas à Fort-Dauphin est tout à fait en l'air, placés qu'ils sont entre les forces françaises et les indigènes qui ne les supportent que tout juste.

On peut en lire autant de ceux qui se trouvent à Nossi-Bé, à Salara, à Tolhara et à Ompahavala. Toutes ces garnisons seront évidemment démantées en un coup de mains. On dit que les troupes hovas à Parafarana sont en débandade; les désertions, les maladies et le manque de vivres en seraient la cause.

Le bruit court à Tamatave que Rainandramampy, ex-gouverneur de cette ville, serait très malade. Auteurs assurent qu'il est mort.

La pluie ne cesse de tomber et, vers le 15 janvier, régnait un raz de marée. Cette année-ci, la saison semble plus régulière et il est fort possible, par ce fait, que le pays ne reçoive pas la visite d'un cyclone.

LE COMMERCE ET LES BLOCUS Les autorités hovas, sur les côtes, s'opposent à l'exportation des denrées alimentaires. Le commerce des toiles est très florissant; les échanges contre la poudre d'or qui abonde, sont très rémunérateurs, à ce qu'on croit.

Le commandant en chef a reçu une pétition signée de négociants étrangers, afin d'obtenir du gouvernement français que le blocus de la côte et de Madagascar ne soit pas décrété. Les pétitionnaires s'engagent à produire à la douane de Tamatave les factures des marchandises débarquées par eux, entre les mains du directeur de la douane française, n'attendant le paiement qu'ils auraient déjà pu faire des mêmes droits à l'administration hova.

COMBATS ET ESCARMOUCHES Le 19 décembre, le capitaine Jacquemin, à la tête d'un détachement de tirailleurs sakalaves, a enlevé le poste hova d'Antanamarana. Six Hovas, dont un officier, sont restés sur le terrain.

Des blessés, probablement nombreux, ont été entraînés par les Hovas. Les armes tombées en notre possession, sont de fabrication anglaise, au parfait état. Le 21, les Hovas ont incendié un poste français situé près d'Antanani Tarana. Le capitaine Jacquemin a fait tirer l'artillerie et les soldats s'enfuient, entraînant dans leur déroute la population, qui était d'intelligence avec eux.

Le 22, au matin, les Hovas mirent le feu au village de Betahitua, puis s'enfuirent devant le bombardement de tirailleurs sakalaves. Le 23, les Hovas, déployés en trailleurs, sont venus fusiller les approches de Manatsino.

Reposés par les tirailleurs Sakalaves, ils furent de nouveau repoussés, ce même jour, à midi, quand ils vinrent attaquer en masse compacte.

Le commandant de Manatsino ayant reçu ordre du commandant de la division navale, de rester sur la défensive, on est incertain sur le chiffre de leurs pertes en blessés et tués. Il est certain que nombre de Hovas ont dû rester dans la brousse, car nos tirailleurs tiraient avec le calme d'une troupe guerrière.

Avant l'attaque de Manatsino, les Hovas avaient mis à feu la propriété d'Avavava appartenant à M. Th. Héros, et celle de M. P. de Lanux.

LA SANTÉ DE NOS SOLDATS

Paris, 20 février. L'épidémie du 27^e de Ligne D'après le rapport du médecin-inspecteur Collin, l'épidémie de grippe infectieuse a cédé au 27^e d'infanterie à la suite d'une série de marches de nuit ordonnées par le général Brugère. L'insalubrité des vielles casernes et l'insuffisance du chauffage ont activé la marche de la maladie. Le premier cas se déclara sur un soldat malingre, et l'on compta bientôt une quinzaine de soldats malades par compagnie.

On a accusé à tort le major d'avoir refusé de porter malades des hommes atteints. Le livre des visites accuse seulement deux hommes non reconnus malades depuis le mois de janvier. Ces deux hommes se portent bien.

En somme, les véritables causes de l'épidémie sont l'incorporation de jeunes gens malingres et l'insalubrité des casernes.

LES SCANDALES

Paris, 20 février. La Petite République publiait, ce matin, l'information suivante : Nous croyons savoir qu'une conférence particulière a eu lieu hier entre le ministre de la Justice et le procureur général, et qu'il a été question de prochaines opérations qui causeront une certaine émotion. Il paraît donc probable qu'il se produira d'ici peu du nouveau. Mais quels sont-ils les voyageurs de la deuxième charrette ?

On assure, ce soir, que M. Charles Laurent, directeur du Jour, a été convoqué chez M. Doppler, juge d'instruction.

LA CONCURRENCE AMÉRICAINE

Paris, 20 février. La délégation ouvrière qui est allée à l'Exposition de Chicago, vient de publier un long rapport sur ses travaux. Voici un résumé des conclusions qu'elle en a tirées :

La production française garde encore une réelle supériorité sur celle des Etats-Unis; mais cependant le progrès de cette dernière, toujours croissant, menace de la rendre prochainement une concurrente redoutable pour l'industrie française.

Quant à l'ouvrier américain, sa situation est meilleure que celle de l'ouvrier français. Les salaires sont plus élevés, la journée de travail moins longue, le chômage moins accentué. Mais si l'on considère le développement de l'outillage mécanique, il est probable que les salaires baisseront avant peu là-bas, et que la situation y deviendra aussi pénible qu'en Europe.

Ajoutons que la délégation, aujourd'hui dissoute, a été transformée en un cercle ayant pour but de conserver avec les ouvriers américains des relations suivies.

Réunions Agricoles

Paris, 20 février. SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE

Dans sa séance d'aujourd'hui, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a émis les vœux suivants :

1^o Suppression immédiate des droits d'octroi établis sur les boissons hygiéniques; autorisation pour les villes de compenser ces droits par une surtaxe sur les alcools et l'établissement de taxes directes sur les vins; impôts directs sur les propriétés et objets tangibles;

2^o Augmentation des droits sur les alcools; 3^o Augmentation des licences; 4^o Réglementation des bouilleurs de crû; 5^o Suppression des droits d'entrée et d'octroi; réduction et unification des droits de circulation; réduction des droits de détail; 6^o Application d'un droit de sept francs aux sucres coloniaux étrangers;

7^o Que l'application d'une prime aux sucres des colonies françaises s'étende non seulement aux sucres qui entrent en France, mais aussi aux sucres exportés à l'étranger;

8^o Dégrèvement des sucres et mélasses destinés à l'alimentation du bétail; 9^o Augmentation de dix centimes de fabrication qui serait portée de 15 à 20 c/o.

LES AGRICULTEURS DE FRANCE La Société des Agriculteurs de France, après avoir décerné divers prix ou médailles, a émis les vœux suivants :

1^o Que des tinctoria publiques avec entrepôts dirigés seulement par les syndicats agricoles, soient établis dans les régions sèches et, autant que possible, par cantons;

2^o Que les primes accordées à la production des cocons et à la filature soient maintenues, en restreignant cette prime à la filature des cocons français;

L'Assemblée a renouvelé en outre les vœux émis en 1894 au sujet du projet de réforme de l'impôt sur les boissons, dont les Chambres sont actuellement saisies.

INFORMATIONS

Paris, 20 février. Mort d'un député

On annonce la mort de M. Récepon, député républicain de l'Ille-et-Vilaine. Originaire du Puy, M. Récepon avait été, de 1879 à 1885, député de l'Ardeuse (Alpes-Maritimes). Depuis cette époque, il a représenté à la Chambre l'arrondissement de Redon, où il possédait de grandes propriétés.

M. Récepon était âgé de 59 ans. Le général Trochu

Le général Trochu, qui vit retiré à Tonrs depuis 1870, est fort gravement malade d'une fluxion de poitrine. On craint que son grand âge (il aura quatre-vingts ans le 22 mars) ne lui permette pas de résister au mal dont il est atteint.

Le mouvement préfectoral On remarque, depuis quelques jours, un déficit considérable de préfets au ministère de l'Intérieur. On croit que c'est après cette série de visites, qu'aura lieu le mouvement préfectoral annoncé, retardé jusqu'ici par la discussion du budget.

A la Marine Il est à peu près décidé que l'on va créer au ministère de la marine, un bureau spécial pour centraliser tout le travail d'étude et d'élaboration des plans des nouveaux navires.

On espère ainsi éviter le retour des fâcheuses catastrophes au cours de essais des derniers cuirassés ou croiseurs, car on attribue la plupart de ces fâcheuses à l'absence d'unité de vues dans la confection des plans.

La catastrophe de Montceau Le procureur de la République de Chalon-sur-Saône a transmis au procureur général de Dijon, pour la suite à donner, le dossier résultant de l'enquête judiciaire sur la catastrophe de Montceau-les-Mines.

Les deux ingénieurs, dont la conduite et la négligence sont à reprocher sans doute une véritable catastrophe, en dehors de la répression administrative, sont MM. Saverot et de Bellefont.

Ils sont accusés d'avoir laissé ouvrir le robinet d'air comprimé, négligence qui a activé l'intensité du foyer et la force d'expansion du gaz explosif.

La municipalité de Marseille On annonce la très prochaine arrivée à Paris de M. Flaissières, ex-maire de Marseille. A la suite de son récent succès électoral, M. Flaissières vient s'entretenir avec M. le Ministre de l'Intérieur de la situation municipale de Marseille, qui est des plus compliquées.

Il est presqu certain que le gouvernement va dissoudre le Conseil récemment constitué, afin de provoquer des élections générales qui amèneront les modérés à l'Hôtel de Ville phocéen.

Nouvelles Militaires

Paris, 20 février. PROMOTION DE GÉNÉRAUX

Le général de division Langlois est nommé au commandement de la 4^e division d'infanterie, à Remiremont, en remplacement du général Vaireau, appelé à un autre emploi.

Le général de brigade Delafont est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 4^e corps d'armée, en remplacement du général Jeant 1, décédé.

Le général de brigade Dubout est nommé au commandement de l'artillerie du 10^e corps d'armée, à Castres, en remplacement du général Potier, placé dans la réserve.

A L'ÉTRANGER

DESORDRES A VIENNE — Dénée réunions publiques ont eu lieu hier en faveur du suffrage universel. Les orateurs ont attaqué avec violence le gouvernement.

A deux reprises, des rassemblements formés dans la rue par des ouvriers qui poussaient les cris de : « A bas la coalition ! Donnez-nous le suffrage universel ! » ont été dispersés par la police.

LE CABINET ROSEBERY Londres, 20 février. — On a dit hier que le cabinet avait tenu un conseil relatif-

ment à la minime majorité qu'il a obtenue dans le vote sur l'Adresse.

Le Daily News assure aujourd'hui que cette question n'a pas été soulevée. Le cabinet est résolu à rester à son poste, quelle que soit sa majorité.

LE TRÔNE D'AUTRICHE

Vienne, 20 février. La mort de l'archiduc Albert va avoir une curieuse conséquence.

L'empereur François-Joseph avait pris, il y a quelques semaines, la décision de modifier l'ordre de succession au trône d'Autriche-Hongrie, et il n'avait renoncé provisoirement à cette décision qu'en présence de l'opposition très vive qu'avait faite l'archiduc Albert.

Suivant les règles établies par la Pragmatique sanction, l'héritier au trône des Habsbourg devait être l'aîné des frères de l'empereur, l'archiduc Charles-Louis. Or, l'empereur François-Joseph a l'intention de faire proclamer comme son successeur futur un jeune prince de deux mois, son petit-fils, né de la princesse Valérie.

Télégramme impérial En réponse au télégramme de condoléance que nous avons publié hier, le président de la République vient de recevoir de l'empereur d'Autriche, la dépêche suivante :

« Agrérez tous mes remerciements pour l'expression cordiale de la vive part que vous voulez bien prendre à l'événement douloureux survenu à ma famille. Veuillez croire que cette nouvelle marque de sympathie m'a profondément touché. »

« François-Joseph. »

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Le départ de Li-Hung-Tchang Tien-Tsin, 20 février.

Li-Hung-Tchang sera reçu le 24 en audience de congé par l'empereur. Il se rendra aussitôt après au Japon.

La situation à Formose Hong-Kong, 20 février.

On annonce que deux cents soldats Chinois ont péri dans l'explosion de la poudre de Takao, à Formose.

On continue à répandre ici des bruits pessimistes au sujet de Formose. Aujourd'hui, on dit que les négociants quittent l'île en raison des troubles chaque jour croissants.

Le navire de guerre anglais Mercury a été envoyé à Takao, où les pirates commettent des désordres.

Prétendus médiateurs Londres, 20 février.

On assure, de source officieuse, que le bruit suivant lequel la Grande-Bretagne et la Russie auraient offert leur médiation entre la Chine et le Japon est sans fondement. L'attitude des puissances intéressées n'a pas changé.

ECHOS ET NOUVELLES

En Alsace-Lorraine Ferdinand Hamon, jeune ouvrier couvreur à Metz, se promenant samedi aux environs, a crié dans les rues des villages où il passait, notamment à Lessy et à Châtel, « Vive la France ! Vive la France ! »

Les gendarmes se mirent à sa poursuite et ne purent l'arrêter. Sur une dénonciation anonyme, ils vinrent à connaître son nom, et cette nuit des agents de police firent irruption dans son logement, et, après l'avoir ramené de coups et ligoté, l'emmènèrent en prison.

La longévité des papes C'est aujourd'hui 20 février que le pape Léon XIII accomplit sa dix-septième année de pontificat.

Parmi ses deux cent cinquante-deux prédécesseurs, dix-neuf seulement ont porté la tiare de quinze à vingt ans, et neuf seulement plus de vingt ans.

Léon XIII aura quatre-vingt-cinq ans le 2 mars prochain. Son prédécesseur immédiat, Pie IX, est mort à quatre-vingt-six ans, après avoir exercé la plus longue carrière pontificale à trent-deux ans.

Trois papes furent seuls morts à plus de quatre-vingt-six ans, y compris Grégoire IX, qui atteignit sa centième année.

Le Procès Coquelin C'est aujourd'hui qu'on a commencé les débats du procès Coquelin devant la première chambre du tribunal civil. M. Du Buit, qui plaide pour la Comédie-Française, a déclaré qu'en raison des avantages pécuniaires considérables obtenus par M. Coquelin durant son passage à la Comédie, il est obligé d'observer les engagements contractés et les conditions auxquelles il souscrivit lors de sa retraite en 1887, et qui lui interdisent de jouer sur une scène française.

Puis M. Waldeck-Rousseau a présenté la défense de M. Coquelin. Il est probable que le prononcé des conclusions du ministère public sera renvoyé à huitaine.

BRACONNIER TUÉ PAR UN GENDARME

Béziers, 20 février. Aujourd'hui, un gendarme poursuivait un braconnier dans un bois lorsque le braconnier se voyant atteint se mit sur le gendarme, saisit son sabre et lui enfonce à plusieurs reprises dans la poitrine, puis il voulut prendre la fuite.

Mais le gendarme, se relevant, tira sur son meurtrier quatre coups de revolver et le tua.

Le nom du braconnier est inconnu.

POIGNÉE DE NOUVELLES

Le général de brigade de gendarmerie, en retraite, Antoine Melon, vient de mourir à Paris.

Le bruit court que les étudiants dissidents organiseraient, dans le cortège de la mi-carême, à Paris, un char symbolique qui représenterait l'Association générale terrassée par ses ennemis.

Cette ex libition donnerait lieu certainement à des bagarres. Aussi sera-t-elle vraisemblablement interdite.

Le conseil de guerre de Brabant a condamné le fameux anarchiste Placide Schouppe pour vol et désertion, à quinze ans de travaux forcés.

La chambre des députés d'Autriche-Hongrie a adopté de consacrer aux indigents une journée des membres de cette assemblée.

Une chaudière d'une usine de produits chimiques de la rue des Poissonniers, à Saint-Denis (Seine), appartenant à M. le sénateur Poirier, a fait explosion ce matin en causant des dégâts considérables, mais nul accident de personnes.

direction du baryton Devoyod, jouera en mars les *Tingouettes*, *L'Archange*, *Gulliver*, *Tell*, *Charles VI*, *Hamel*, *Faust*, *Rigoletto*, *Carmen*, *Lakmé*, etc. C'est la première fois qu'un chanteur en français à Moscou, dont jusqu'à présent les troupes italiennes avaient seules défrayé les campagnes lyriques.

CHRONIQUE MONDAINE

Les Toilettes sérieuses. — Le linge de table Si l'on s'occupe beaucoup de la mise des jeunes femmes et jeunes filles ce n'est pas une raison pour négliger celle des femmes sérieuses, des mamans forcées de se faire coquettes pour accompagner leurs filles dans le monde. Et maintes questions me sont posées à ce sujet, aussi, pour aujourd'hui laisserons-nous les fantaisies et les colifichets de côté pour causer un peu toilette grave.

Pour le soir, comme pour toutes les cérémonies mondaines rien ne saurait rivaliser avec la classique robe de soirée noire : satin, moire antique ou de fantaisie ou beau broché. Rien non plus n'est aussi pratique et économique, tout en permettant d'en faire une robe plus ou moins riche en y adaptant des ornements clairs, du jai ou des dentelles.

Un des plus jolis corsages que j'ai vu dans ce genre était composé du devant et du dos en satin clair, soûfre, mauve ou ivoire, voilé d'un tulle pékiné de jai posé vague sur la soie tendue.

Les manches, très amples, étaient toutes noires comme la jupe. Quand on possède de jolies dentelles véritables, on peut les disposer en cuirasse appliquée sur le corsage en laissant une distance faisant la pointe devant et derrière. Ce vide est comblé par un plissé de mousseline de soie noire qui se noue en coque à l'encolure. La jupe se fait ronde en général, à moins qu'il ne s'agisse d'une grande cérémonie.

Par exemple, la mère d'une mariée ou d'un marié doit toujours avoir la robe à traine.

Les velours également à un très grand succès en nuance foncée et en noir. C'est ce dernier qui est le plus avantageux, car il permet facilement, d'une année à l'autre, de réassortir le noir.

La question des chapeaux est plus difficile à trancher. On ne peut pas dire : ceci ou cela est de mode comme forme; une bonne modiste, seule, doit savoir coiffer sa cliente suivant son âge et son goût.

La capote, avec brides bien entendu, est le seul modèle seyant et élégant pour les dames. Beaucoup de fleurs également, voire même des chapeaux entièrement composés de roses, dans lesquels on pique un nœud de vraie dentelle ou des ailes de jais. La paillette d'or et d'acier est très en vogue en ce moment et il se fait des fonds merveilleux entièrement brodés qui permettent de porter ces chapeaux en toute saison.

Quant aux vêtements, les collets de velours brodés de jais et ornés de fourrure marchent de pair avec les jaquettes un peu longues en astrakan ou en loutre.

Nous sommes à l'époque de l'année où la série des expositions met en relief le travail si apprécié, si coquet des lingères.

Bien des choses adorables comme broderie en fantaisie nouvelle nous ont été montrées, et nous n'avons pu nous empêcher de les trouver ravissantes. La grande faveur de la mode est pour les nappes de tissu damassé excessivement satiné, crème, rose, soûfre ou bleu, couvertes de broderies au passé mélangées de fils d'or. Sur le beau linge de Saxe damassé, les plus jolis dessins en relief se font en soie jaune de tons gradués. Tout cela est bien joli à l'œil mais trop fragile malheureusement, et l'on ne peut songer sans inquiétude au tort que la main-d'œuvre occasionnerait.

Le linge de couleur à bordure rouge et bleu n'a pas encore dit son dernier mot, pour le service quotidien surtout, ainsi que pour la campagne. A vrai dire, il égale agréablement un couvert simple d'où tout luxe de fleurs et de bibelots est banni.

Le granié des Vosges reprend de plus belle sa place sur nos tables. On l'encadre d'entre-deux en guipure d'Irlande sur lequel un ruban de couleur fait l'office de transparent. C'est une idée des plus réussies, très simple et pas coûteuse, que je conselle beaucoup.

Les draps avec taies d'oreiller assorties se garnissent aussi à foison. Les broderies Colbert, les broderies avec petites bouquets, les dentelles de fil et les jours compliqués sont tous plus tentants les uns que les autres.

On fait aussi des taies d'oreiller entourées d'un plissé très fin de batiste traversé d'un petit entre-deux de Valenciennes; puis encore d'autres, simplement ourlées à jours, mais encadrées de larges boutonnières distancées, dans lesquelles on passe un ruban n^o 12 de satin de couleur que l'on noue aux quatre coins. Tout cela fait de gracieuses fantaisies que l'on peut avoir en petit nombre pour les jours, ou souffrante, 'on garde la chambre, mais qui n'est pas très pratique pour l'usage ordinaire.

Quant aux nombreux accessoires de la toilette de dessous, rien de plus élégant et de plus fantaisiste que ce que l'on voit chez les grandes lingères, la vérité domine dans les trousseaux et, au lieu d'appareiller par douzaines chemises et pantalons, c'est par trois ou quatre unités seulement qu'on les assemble, en choisissant des formes nouvelles et des travaux fins en broderies et dentelles.

La fine batiste blanche, froûfrouée de Valenciennes rouges est du dernier genre. On va même jusqu'à intercaler de minuscules entre-deux noirs.

Les chemises de nuit deviennent de plus en plus élégantes, on croirait presque des peignoirs. Les volants en mousseline tuyaetés ou plissés, quelquefois brodés à grandes dents pointues se portent autour du cou et des manches et sont plus pratiques que les hauts volants de dentelles si vite plissés.

COQUELICOT.

On s'abonne sans frais au NOUVEAU LYON dans tous les bureaux de poste de France et de l'Étranger.

Lyon et la Région

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI A LYON

Nos lecteurs ont lu plus haut la lettre par laquelle le ministre de l'Intérieur informe le préfet du Rhône de l'accueil favorable que le gouvernement est disposé à faire au projet de suppression des octrois de Lyon, présenté par notre Conseil municipal.

La question a trop passionné et passionne encore l'opinion publique pour que le *Nouveau Lyon* pût se contenter de publier cette communication officielle. Aussi, dès la réception de cette dernière, déléguai-je un de ses rédacteurs à l'Hôtel de Ville, pour demander à l'honorable M. Gaillon tous les renseignements qu'il voudrait bien nous fournir sur ce sujet important.

CHEZ M. GAILLETON M. Gaillon, qu'un récent accès de goutte commande à la chambre, a dû abandonner son domicile du quai St-Antoine et venir occuper provisoirement à l'Hôtel de Ville les appartements qui, jadis, étaient réservés à l'impératrice.

De sorte, il est ainsi, même en robe de chambre, satisfait aux multiples exigences de ses délicates fonctions.

C'est dans ce costume qu'il nous a reçu du reste, hier soir, à 7 heures, et que, complaisamment, il a bien voulu nous répondre. Voici le résumé de ses déclarations :

L'historique de la question La question si palpitante de la suppression des octrois ne date pas d'hier.

Déjà en 1870, l'espèce de triumvirat qui, au lendemain du 4 Septembre, présida aux destinées de notre cité, avait décrété l'abolition des octrois, non pas à titre d'expérience, mais par pur amour de popularité.

Les résultats furent déplorables et, au bout de six mois de ce régime, le budget municipal se trouva en déficit de cinq millions.

L'octroi fut rétabli immédiatement; quant au trou, on essaya de le boucher en doublant les impôts directs et en sollicitant du gouvernement une indemnité de guerre qui fut accordée, après bien des difficultés.

Le projet du Conseil municipal Ce n'est guère qu'en 1887, qu'un projet sérieux de suppression des octrois fut présenté au Conseil par M. Gaillon. En un très volumineux mémoire, qui ne compte pas moins de 400 pages, notre honorable maire demandait à l'Etat l'autorisation d'essayer partiellement la suppression des octrois à Lyon; il demandait cinq ans pour procéder à une révision totale de la taxe.

Les recettes de l'octroi se chiffrent annuellement par 11 millions environ; pour remplacer le produit de cette taxe, M. Gaillon proposait aux Chambres de céder à la ville de Lyon l'impôt qui l'Etat percevait sur les propriétés immobilières; l'Etat, quant à lui, pour remplacer la perte de cette contribution, à frapper la succession d'un droit supplémentaire.

M. Gaillon dressait ensuite une liste d'autres impôts de remplacement que nous ne pouvons énumérer ici tout au long et qui, dans son esprit, devaient parfaire les onze millions.

Le Sénat convoqua l'année dernière, M. Gaillon et M. Bréhéremy, adjoint, qui, tous deux, vinrent exposer leurs vues sur ce projet assez complexe.

La décision du gouvernement Les choses en étaient là quand M. Ribot le 17 courant, exprima à M. Leygues le désir de voir aboutir au plus tôt cette réforme.

La lettre du président du Conseil fait donc faire au projet de notre Conseil un pas décisif; M. Gaillon n'y voit qu'un inconvénient, c'est que le gouvernement ne paraît pas décidé à abandonner à notre ville l'impôt direct sur les propriétés bâties.

Le long travail auquel s'est livré M. Gaillon se trouve de ce fait, complètement perflu, puisque c'est sur le rendement de cet impôt que le projet tablait pour suppléer au produit de l'octroi.

Mais notre sympathique maire ne se laisse pas décourager; dès aujourd'hui, malgré la douleur qui le cloûe sur sa chaise longue, il va réunir ses adjoints. Dès la semaine prochaine le conseil sera convoqué, une commission sera nommée pour étudier et présenter à bref délai un nouveau projet de taxes.

Les nouvelles taxes Quelles seront ces dernières ? Il n'est pas encore possible de le dire. Tout ce que nous croyons savoir à présent, c'est qu'elles frapperont particulièrement et d'une façon peut-être assez dure tous les débits d'alcool. Le marchand de vins probablement dit ne sera pas touché, s'il se borne à ne débiter que du vin; mais seront sensiblement atteints, au contraire, les cafés, brasseries, restaurants et *sines* qui, au nombre de 6,000 environ, se trouvent dans notre ville.

D'autres droits seront prélevés, sans aucun doute, sur les immeubles en construction, sur la valeur locative, sur les chevaux, etc.

Il n'y aura pas à proprement parler dégrèvement d'impôt, mais bien remplacement.

La Ville, en effet, sur les 16 millions de recettes annuelles, ne peut songer un seul instant à renoncer aux 11 millions que lui rapportent les octrois.

La seule amélioration qui en résultera pour les contribuables, et elle est appréciable, consistera dans la simplification des formalités à accomplir, et aussi dans la réduction du prix de vente de certains aliments de première nécessité, tels que le vin et le charbon.

Nous reviendrons du reste sur cette intéressante question, appelée à apporter dans la vie économique de notre cité une évolution profonde.

BOURSE DE LYON (SOIR)

Sur la voie publique. — Les agents ont... sans aucun succès, sur la place de la... en s'écroulant dans les bras de son...

TOMBOLA DES ETUDIANTS (3e liste) Mme Marcel frères, Rive-de-Gier, 100 fr. — Mlle Marcelle, 20 fr. — Rymard, Société anonyme café Concord, 50 fr. — Seng, place des... 10 fr. — D. Meunier, 10 fr. — S. G. Zélys, 10 fr. — Parosip, Madagascar anonyme, 100 fr. — Parosip, Madagascar anonyme, 100 fr. — Parosip, Madagascar anonyme, 100 fr.

Contre la Grippe

D'après une série d'expériences faites par les plus grands médecins, il est prouvé que le Sirop de Vial de Vaise agit plus rapidement que tous les autres remèdes : rhume, bronchite, catarrhe, influenza, toux, grippe, asthme, irritations de la poitrine. Toutes les personnes qui en ont fait usage, l'attestent et il est facile de se reconnaître après 48 heures.

A nos lecteurs Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx, si communes dans nos régions.

Le Gaiacol Degout est véritablement précieux pour garantir contre les frustes effets des rhumes et du froid. Ce bon effet médicamenteux calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

CHABLY Hors Concours Exp. Int. Lyon 1894

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon. — Séance vendredi 20 février 1895. La réunion aura lieu chez Casati, à 8 h. un quart par ci-dessus.

Union fraternelle des Enfants de Saône-et-Loire. — Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les membres honoraires et participants ainsi que tous les originaires de Saône-et-Loire qu'un banquet fraternel aura lieu le dimanche 3 mars prochain, à midi précis, au restaurant, à La Croisette, 2, avenue, au prix de 4 francs par personne.

Le Prévoyance scolaire de l'arrondissement. — Il a été décidé que cette société : 1° Le 1er dimanche de février, d'une quête faite à la brasserie Dupuis le 3 février; 2° La somme de 4 fr., produit d'une collecte faite dans une réunion d'amis; 3° La somme de 25 fr., produit de la quête faite au banquet du 12 février, à la brasserie Chevallon, rue Vieille-Monnaie.

Fanfare du 1er arrondissement. — La fanfare du 1er arrondissement prie ses membres honoraires d'assister à l'audition musicale mensuelle qui aura lieu le samedi 23 courant à 8 h. 1/2 du soir au siège, 12, rue Ste-Catherine.

Fanfare indépendante du 1er arrondissement. — Ce soir, répétition générale à 8 h. 1/2 précises, présence obligatoire de tous les membres exécutants, en vue de communications très importantes.

BIBLIOPHAGIE

La Vie française. — La Vie française devient de plus en plus intéressante. C'est ainsi que le numéro du 16 février contient une relation de voyage des plus captivantes, accompagnée de gravures, sur le steamer la Gascoigne, et commente la publication des mémoires inédits du général Faure, qui a commandé de 1861 à 1864 le Major où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Le Brétil a quitté Dakar pour Lis-bonne le 19 février à 11 heures du matin. L'Arca, venant de Lorient, est arrivé à Brestille hier soir à 4 heures.

BANQUET DES ENTREPRENEURS

La Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux de bâtiment, désireuse de fêter la brillante récompense qu'elle a obtenue à l'Exposition de 1894 (section d'économie sociale) avait convié hier ses membres et quelques invités à un grand banquet donné au restaurant Gagnaire, 79, cours Vitton.

COURRIER MARITIME

Le Brétil a quitté Dakar pour Lis-bonne le 19 février à 11 heures du matin. L'Arca, venant de Lorient, est arrivé à Brestille hier soir à 4 heures.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE

Le nombre des grévistes diminue et aujourd'hui il ne s'élève pas à plus de 3.000. Mais ceux qui restent paraissent animés des plus mauvaises intentions à en juger par les manifestations qui ont lieu tous les jours. Hier, dans la soirée, le gendarmier a procédé à cinq arrestations d'individus qui refusaient de céder.

Dernière Heure

Paris, 20 février. Elections Législatives. Les électeurs de la 1re circonscription de Blois (Loir-et-Cher) et de la 2e circonscription d'Abbeville (Somme), sont convoqués pour le 19 mars prochain, à l'effet d'élire leurs représentants à la Chambre, en remplacement du général Rivet et de M. de Douville-Mulleau.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 20 février. Huiles de colza : tendance calme ; courant 45 20, 4 de mai 45 20, 4 de mars 45 20, 4 de mai 45 20, 4 de mars 45 20.

Les décrets en vertu desquels le général Saussier a été nommé commandant de la garnison de Paris ont été publiés.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Canat, Brunard, Beault, Percherancier, membres du Comité des prud'hommes, etc. Dans l'absence nous avons nommé : MM. Penelle, Thévenet Paul, Bessières et Ribemont, conseillers municipaux, Lescieur, secrétaire de la chambre syndicale, Morin, Bizet, secrétaire de la commission d'organisation, Foud, Sage jeune, Perroncel, vice-président du Cyclophile Villeurbanais, etc., etc.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le président a ensuite lu le rapport de la commission de la chambre syndicale, et a prononcé un discours dans lequel il a fait remonter le mérite de cette fête aux membres du conseil d'administration, dont l'initiative et la persévérance ont assuré le succès de la fête.

Après le discours de M. Brizon, président, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Rouchon, retenu par une maladie, Frit-Martin et Guerau, qui n'ont pu assister au banquet par suite de deuil.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE

Le nombre des grévistes diminue et aujourd'hui il ne s'élève pas à plus de 3.000. Mais ceux qui restent paraissent animés des plus mauvaises intentions à en juger par les manifestations qui ont lieu tous les jours.

Hier, dans la soirée, le gendarmier a procédé à cinq arrestations d'individus qui refusaient de céder.

Dans la nuit, une bande de grévistes a encore mis à mal les vitrages de l'usine Vindrier, située au Rivage, mais cette fois les malfaiteurs n'ont pas fait usage, comme l'autre nuit, à l'usine Grenot, d'une arme à feu pour défoncer les croisées.

Ce matin, avant le jour, la police s'est emparée d'un fil de fer muni de « piquants », que des grévistes avaient placé dans la rue Bellevue avec la coupable intention de provoquer la colère des gendarmes ou des chasseurs dans leurs charges contre les manifestants.

De nouvelles manifestations sont annoncées pour la soirée.

Dans leur réunion d'aujourd'hui, les grévistes ont en substance décidé de reprendre le travail.

Ils se sont engagés à verser 25 centimes par jour au profit des victimes de la grève.

Dernière Heure

Paris, 20 février. Elections Législatives. Les électeurs de la 1re circonscription de Blois (Loir-et-Cher) et de la 2e circonscription d'Abbeville (Somme), sont convoqués pour le 19 mars prochain, à l'effet d'élire leurs représentants à la Chambre, en remplacement du général Rivet et de M. de Douville-Mulleau.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Le ministre de la guerre a prévenu le général Saussier qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

AUX Emigrés Alsaciens

28 et 30, rue Centrale Société anonyme au Capital de 1.600.000 fr.

Premiers jours de Mars Ouverture de la Nouvelle Organisation

INAUGURATION DES COMPTOIRS DE Vêtements pour Garçonnetts Rubans et Fournitures p. Modes, Tissus pour Ameublements

ATELIER SPÉCIAL DE Rayon de Soieries

Costumes et Vêtements tailleur p. Dames

Le comptoir de Deuil sera également l'objet d'une transformation importante qui lui permettra de faire en 24 heures des livraisons parfaites.

SERVICE SPÉCIAL POUR LA PROVINCE Expéditions franco depuis 25 fr.

BOURSE DE LYON

du 20 février 1895

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, Valeurs au comptant, Valeurs en banque, ACTIONS, VALEURS en banque.

BOURSE DE PARIS

du 20 février 1895

Table with columns: Valeurs à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, Valeurs au comptant, Dernière cours.

APRÈS BOURSE

Table with columns: NEW-YORK, CHANGES ORIENTAUX, Shanghai (taël) 4 mois de vue, Yokohama (dollar) 4 mois de vue, Bombay (transfer télégr.) la roupie, CALCUTTA, CHEQUES.

COURRIER DES THEATRES

Eldorado. — Jamais, disait-on, on ne réussira mieux une revue que Ah! la Guai, la Guai, MM. Raoul Ginol et Verdellot ont prouvé le contraire avec Passions d'Opéra!

ROMANS (Drôme)

Café du Théâtre et Cercle Militaire Spécialité de bière Tourtel Consommations de premier choix

PASTILLES BONNET

Les récentes expériences scientifiques ont démontré que ces Pastilles sont supérieures à tous les remèdes connus pour préserver et guérir les maladies de la gorge et des voies respiratoires.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures, 6 heures.

AUX Emigrés Alsaciens

20 et 30, rue Centrale GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Le 28 Février fin de la Liquidation et Fermeture complète pendant quelques jours pour préparer la nouvelle organisation.

Les Propriétaires des EMIGRÉS ALSACIENS, désireux de faire profiter leur nombreuse clientèle d'occasions d'un BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT viennent de frapper toutes leurs marchandises en magasins, d'un RABAIS de 50 0/0 pour les derniers jours.

AUJOURD'HUI MISE EN VENTE à des prix Hors Ligne

Les articles figurant à notre dernière mise en vente, consistent en : Tissus, Draperie, Soieries, Tissus noirs, Flanelles, Fourrures, Manchons, Bas, Costumes, Confections, Mantoux, Jaquettes, Collets pour Dames, Fillettes et Enfants, Pelisses de Fourrure, Blanc, Toiles, Draps, Mouchoirs, Serviettes, Services de Table, Nappes, Edredons, Dessus de Lit, Guipures, Vitraux, etc.

La Mise en vente a lieu de 8 h. à 6 h. seulement. VENTE ABSOLUMENT AU COMPTANT Prix Fixés marqués en Chiffres connus

THEATRE DES CELESTINS

Aujourd'hui à 8 heures, l'Opéra de la Libération.

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, place Bellecour, concert par le 88e de ligne.

CASINO DES ARTS. — Tous les soirs, spectacle varié : attractions, chant, acrobatie.

CASINO BUFFETS. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle varié.

BIJOUX RANGY. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, et le dimanche à 3 h., brillantes représentations équestres variées.

ELDORADO (cours Gambetta). — Tous les soirs, spectacle-concert. Diapasons et fêtes, malices.

FOLIES-BERGÈRE. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, patinage avec orchestre. Les dimanches, à 2 h., patinage avec orchestre. Soirée dansante à 7 h. 1/2. Tous les jours, à 1 h., patinage. Professeur Martin. — La salle sera chauffée.

GRAND CIRQUE DE SINGES. — Cours du Midi. — Spectacle d'un genre tout à fait nouveau. — Tous les jours à 8 h. 1/2 du soir représentation.

Les dimanches, jeudis et jours de fêtes, représentation de famille à 3 h.

NOUVEAU GIGNON, 8, rue Paul-Bert. — A 7 heures, Lohengrin, parodie.

PANORAMA DE BAPAUME. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Naissances

Premier arrondissement. — Durand Joseph m., Durand, 10.

Deuxième arrondissement. — Desjardins Jean, f. r. Mercier, 38. — Jousseaume Céleste, f. r. Adélaïde-Perrin, g. — Roche Martine, f. r. Boscuet, 118.

Troisième arrondissement. — Dinnet Joseph, m., Croix-Mathieu, 22. — delect Jean, p. f. r. Perron, 132. — Galvini Marie, f. r. Béchère, 111, 37. — Verdier Charles, f. r. St-Jacques, 7.

Quatrième arrondissement. — Logier Géraldine, f. place Tabaraud, 19.

Cinquième arrondissement. — Humbert Josephine, f. rue Bourbonnais, 18. — Niel Albert, m., place St-Paul, 11.

Sixième arrondissement. — Ratin Thérèse, f., cours Lafayette, 33. — David André, m., cours Lafayette, 33. — Régnier Yvonne, f. r. Béchère, 111, 37. — Patard Albert, m., rue Boscuet, 118.

DÉGÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Michallo-Chamuel, rentier, 50 ans, rue de la Platière, 12, f. 8 h. — Veuve Casard, née Martin, 81, place Rouville, f. f. 10 h. — Girod Jean, rentier, 70 ans, rue du Commerce, 45, f. 2 h. — Veuve Ogier, née Comte, dévotieuse, 28 ans, montée des Carmélites, g. f. 4 h.

